



Conseil Communautaire 23 mars 2021 Compte-rendu pour affichage

Le 23 mars 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2021, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires de la 2021-16 à 2021-17	50
Nombre de membres titulaires de la 2021-18 à 2021-44	51
Nombre de membres titulaires de la 2021-45 à 2021-58	49
Nombre d'absents titulaires de la 2021-16 à 2021-17	9
Nombre d'absents titulaires de la 2021-18 à 2021-44	8
Nombre d'absents titulaires de la 2021-45 à 2021-58	10
Nombre de Suppléant	1
Procurations	3

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Philippe Dubourg est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. Les procès-verbaux du 19 janvier et du 11 février sont adoptés à l'unanimité. La réunion débute par une présentation de la nouvelle organisation des services de gendarmerie par le Commandant Courton, commandant le groupement de gendarmerie de Nontron.

Puis le président passe à l'examen de l'Ordre du Jour. Il propose de le compléter en proposant d'adopter une motion sur les difficultés constatées pour le déploiement de la vaccination contre la COVID 19 sur le Ribéracois.

1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1-Administration générale – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2021 / 16 : Délibération autorisant le président à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et du maire de Ribérac

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026. En Dordogne, 13 territoires sont lauréats de ce programme représentant au total 19 Petites Villes de Demain dont la commune de Ribérac. Pour pouvoir déployer ce dispositif il faut au préalable que le Président de la CCPR signe une convention d'adhésion avec Monsieur le Préfet de la Dordogne et Monsieur le Maire de Ribérac. Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain.

DELIBERATION 2021 / 17 : Signature de la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord et les Communautés de Communes Isle-Vern-Salembre, Isle-et-Crempe-en-Périgord, Isle-Double-Landais, Périgord Ribéracois et Pays de Saint-Aulaye

La convention d'une durée de 5 ans a pour objet de préciser les modalités de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) appelé à être contractualisé avec l'Etat, autour du Pays de l'Isle en Périgord, par les 5 EPCI signataires.

Le Pays élabore, le CRTE à l'échelle de l'ensemble du territoire.

S'agissant des CCPSA et CCPR : elles contribuent à la réalisation des études réalisées au travers de prestations de services réalisées par le Pays puis facturées à leur attention.

Au titre de l'année 2021, année d'élaboration du CRTE la participation de la CCPR est de 7622 €

Le conseil communautaire à l'unanimité (1abstention) autorise le président à signer cette convention de partenariat.

1-2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

DELIBERATION 2021 / 18 : Adoption du compte de gestion 2020, budget annexe de la ZAE de Villeteureix

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion 2020 de la ZAE de Villeteureix, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 19 : Adoption du compte administratif du budget annexe de la ZAE de Villeteureix

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 195.72			8 540.79	4 195.72	8 540.79
Opérations de l'exercice	8 688.85	21 532.43	17 188.65		25 877.50	21 532.43
TOTAUX	12 884.57	21 532.43	17 188.65	8 540.79	30 073.22	30 073.22
Résultats de clôture		8 647.86	8 647.86			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 884.57	21 532.43	17 188.65	8 540.79	30 073.22	30 073.22
RESULTATS DEFINITIFS		8 647.86	8 647.86			

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la ZAE de Villeteureix.

DELIBERATION 2021 / 20 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de la ZAE de Villeteureix

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget annexe 2021 de la ZAE de Villeteureix les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 8 647.86 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 8 647.86 €

DELIBERATION 2021 / 21 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe du Lotissement de Douchapt

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion 2020 du budget annexe du Lotissement de Douchapt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 22 : Adoption du compte administratif du budget annexe du lotissement de Douchapt

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0.85	20 062.85		20 062.85	0.85
Opérations de l'exercice	230 057.28	248 273.28	247 278.54	249 124.54	477 335.82	497 397.82
TOTAUX	230 057.28	248 274.13	267 341.39	249 124.54	497 398.67	497 398.67
Résultats de clôture		18 216.85	18 216.85			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	230 057.28	248 274.13	267 341.39	249 124.54	497 398.67	497 398.67
RESULTATS DEFINITIFS		18 216.85	18 216.85			

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du Lotissement de Douchapt.

DELIBERATION 2021 / 23 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe du lotissement de Douchapt

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget annexe 2021 du lotissement de Douchapt les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 18 216.85 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 18 216.85 €

DELIBERATION 2021 / 24 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe de la ZAE du Jarissou

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget annexe de la ZAE du Jarissou, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 25 : Adoption du compte administratif du budget annexe de la ZAE du Jarissou

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			27 969.25		27 969.25	
Opérations de l'exercice	8 426.02	36 950.23	28 524.21	27 969.25	36 950.23	64 919.48
TOTAUX	8 426.02	36 950.23	56 493.46	27 969.25	64 919.48	64 919.48
Résultats de clôture Restes à réaliser		28 524.21	28 524.21			
TOTAUX CUMULES	8 426.02	36 950.23	56 493.46	27 969.25	64 919.48	64 919.48
RESULTATS DEFINITIFS		28 524.21	28 524.21			

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de la ZAE du Jarissou.

DELIBERATION 2021 / 26 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de la ZAE du Jarissou

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 de la ZAE du Jarissou les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 28 524.21 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 28 524.21 €

DELIBERATION 2021 / 27 : Adoption du compte de gestion 2020 budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget annexe du SPANC, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 28 : Adoption du compte administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		53 135.74		9 591.33		62 727.07
Opérations de l'exercice	232 071.66	220 887.01	19 816.50	7 324.00	251 888.16	228 211.01
TOTAUX	232 071.66	274 022.75	19 816.50	16 915.33	251 888.16	290 938.08
Résultats de clôture Restes à réaliser		41 951.09	2 901.17			39 049.92
TOTAUX CUMULES	232 071.66	274 022.75	19 816.50	16 915.33	251 888.16	290 938.08
RESULTATS DEFINITIFS		41 951.09	2 901.17			39 049.92

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du SPANC.

DELIBERATION 2021 / 29 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget annexe du SPANC les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 2 901.17 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 2 901.17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 39 049.92 €

DELIBERATION 2021 / 30 : Adoption du compte de gestion 2020 budget Annexe de l'Office du Tourisme intercommunal (OTI)

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget annexe de l'OTI, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 31 : Adoption du compte Administratif du Budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			3 508.65		3 508.65	
Opérations de l'exercice	242 166.83	240 824.21	2 077.08	6 928.35	244 243.91	247 752.56
TOTAUX	242 166.83	240 824.21	5 585.73	6 928.35	247 752.56	247 752.56
Résultats de clôture Restes à réaliser	1 342.62			1 342.62		
TOTAUX CUMULES	242 166.83	240 824.21	5 585.73	6 928.35	247 752.56	247 752.56
RESULTATS DEFINITIFS	1 342.62			1 342.62		

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'OTI.

DELIBERATION 2021 / 32 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget de l'Office de Tourisme les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 1 342.62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 déficit de fonctionnement reporté : 1 342.62 €

DELIBERATION 2021 / 33 : Adoption du compte de gestion 2020, budget Annexe de l'autorisation des droits du sol (ADS)

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget annexe des autorisations des droits du sol (ADS), retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 34 : Adoption du compte Administratif du Budget annexe de l'autorisation des droits du sol (ADS)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			1 349.00		1 349.00	
Opérations de l'exercice	120 201.38	119 401.52		2 148.86	120 201.38	121 550.38
TOTAUX	120 201.38	119 401.52	1 349.00	2 148.86	121 550.38	121 550.38
Résultats de clôture	799.86			799.86		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	120 201.38	119 401.52	1 349.00	2 148.86	121 550.38	121 550.38
RESULTATS DEFINITIFS	799.86			799.86		

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'ADS.

DELIBERATION 2021 / 35 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget ADS les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT : -compte 001 excédent d'investissement reporté : 799.86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : -compte 002 déficit de fonctionnement reporté : 799.86 €

DELIBERATION 2021 / 36 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe de Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget annexe de Beauclair, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep.			4 262.71		4 262.71	
Opérations de l'exercice	64 599.26	65 686.51	2 787.50	5 962.96	67 386.76	71 649.47
TOTAUX	64 599.26	65 686.51	7 050.21	5 962.96	71 649.47	71 649.47
Résultats de clôture		1 087.25	1 087.25			
TOTAUX CUMULES	64 599.26	65 686.51	7 050.21	5 962.96	71 649.47	71 649.47
RESULTATS DEFINITIFS		1 087.25	1 087.25			

DELIBERATION 2021 /37 : Adoption du compte administratif du budget annexe de Beauclair

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep.			4 262.71		4 262.71	
Opérations de l'exercice	64 599.26	65 686.51	2 787.50	5 962.96	67 386.76	71 649.47
TOTAUX	64 599.26	65 686.51	7 050.21	5 962.96	71 649.47	71 649.47
Résultats de clôture		1 087.25	1 087.25			
TOTAUX CUMULES	64 599.26	65 686.51	7 050.21	5 962.96	71 649.47	71 649.47
RESULTATS DEFINITIFS		1 087.25	1 087.25			

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de Beauclair.

DELIBERATION 2021 / 38 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget annexe de Beauclair les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- compte 001 déficit d'investissement reporté :1 087.25 €
- compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 087.25 €

DELIBERATION 2021 / 39 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget Annexe de l'Unité de Traitement des matières de Vidange (UTMV)

Le conseil communautaire à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du budget annexe de l'UTMV, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 40 : Adoption du compte Administratif budget annexe de traitement des matières de vidange (UTMV)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				7 168.50		7 168.50
TOTAUX				7 168.50		7 168.50
Résultats de clôture				7 168.50		7 168.50
TOTAUX CUMULES				7 168.50		7 168.50
RESULTATS DEFINITIFS				7 168.50		7 168.50

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'UTMV.

DELIBERATION 2021 / 41 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de l'unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget annexe de l'UTMV les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT : -compte 001 excédent d'investissement reporté : 7 168.50 €

DELIBERATION 2021 / 42 : Adoption du compte de gestion 2020, budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget principal, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020. Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DELIBERATION 2021 / 43 : Adoption du compte Administratif du Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		675 476.83		30 399.97		705 876.80
Opérations de l'exercice	12 444 018.13	13 368 228.51	2 000 531.16	2 149 638.89	14 444 549.29	15 517 864.40
TOTAUX	12 444 018.13	14 043 705.34	2 000 531.16	2 180 035.86	14 444 549.29	16 223 741.20
Résultats de clôture		1 599 687.21		179 504.70		1 779 191.91
Restes à réaliser			981 204.67	162 912.50	981 204.67	162 912.50
TOTAUX CUMULES	12 444 018.13	14 043 705.34	2 981 735.83	2 342 948.36	15 425 753.96	16 386 653.70
RESULTATS DEFINITIFS		1 599 687.21	638 787.47			960 899.74

Le Président ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Principal.

DELIBERATION 2021/ 44 : Affectation des résultats 2020 du Budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2021 du budget principal les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 179 504.70 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 638 787.47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 960 899.74 €

DELIBERATION 2021 / 45 : Débat d'orientations Budgétaires

Ce rapport a été présenté en réunion du bureau du 15 mars 2021, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 et du débat qui a suivi.

1-3 Ressources humaines – Rapporteur Yves Mahaud

DELIBERATION 2021 / 46 : Remisage de véhicule à domicile

La commission administration générale et ressources humaines s'est penchée sur les besoins d'utilisation du véhicule de service attribué à la responsable du service développement économique. Cette question a été portée à la connaissance du Comité Technique lors de sa session du 10 février 2021. Le conseil communautaire peut autoriser un agent à remiser le véhicule de service à son domicile de manière permanente lorsque l'exercice de ses fonctions le justifie, sur autorisation de son chef de service et selon des conditions fixées par une délibération annuelle. Le conseil communautaire à l'unanimité (1absentation) autorise Mme Sara Wenig, responsable du développement, à remiser à son domicile son véhicule de service, selon les conditions présentées ci-dessus, pour l'année 2021.

1-4 Marchés Publics – Rapporteur Philippe Dubourg

DELIBERATION 2021 / 47 : Exonération de pénalités lot 4 BEPOS

Lors du conseil communautaire du 4 février 2020, a été votée l'exonération de pénalités des lots N° 4-7-8 et 12. Or lors de la rédaction de la délibération N° 2020-03 en date du 6 février, le lot N°4 n'a pas été cité. Il convient donc de reprendre une délibération pour exonérer le lot n°4.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'exonérer les pénalités du lot 4 du BEPOS.

Gérard Caignard et Francis Lafaye quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

2- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2-1 Actions économiques – Rapporteur Patrick Lachaud

DELIBERATION 2021 / 48 : Vente d'un terrain à la ZAE du Jarissou

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de délibérer sur la vente du dernier lot de la ZAE des Jarissou, Il s'agit du lot 4 d'une contenance de 6 849 m² à 1 € le m² soit 6 849 € à la carrosserie Bernardi. et désigne Maître de Cumond, Notaire à Ribérac, pour rédiger les actes à venir.

2-2 Habitat – Rapporteur Francis Lafaye

DELIBERATION 2021 / 49 : Tarifs applicables à l'Aire d'accueil des Gens du Voyage

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les modalités de paiement tout en conservant la régie. Elles sont actuellement calculées sur le coût des consommations en eau et électricité auquel s'ajoute un droit de place de 45 €. Afin de lisser la participation sur l'année il est proposé d'appliquer un forfait mensuel/caravane de 180 €.

Pour les séjours de courte durée le tarif journalier est proposé à 10€/jour.

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 Sport et activités de pleine nature – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

DELIBERATION 2021 / 50 : Piscines Intercommunales saison 2021

Les modalités d'ouverture et les tarifs des piscines intercommunales sont présentées selon deux cas : sans contrainte sanitaire ou avec contrainte sanitaire.

Sans contrainte sanitaire

Du 17 mai au 12 septembre 2021

Ouverture aux scolaires uniquement, du 17 mai au 28 mai 2021 si les protocoles sanitaires du moment le permettent

Ouverture public + scolaire du 29 mai au 7 juillet 2021 et du 1^{er} au 12 septembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16h30-19h00	16h30-19h00	12h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10H00-12h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10H00-12h00 15h00-19H00	

Vacances scolaires : du 4 juillet au 31 août 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10h00-14h00 15h00-19h00	10H00-12h00 15h00-19H00
Verteillac	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	10H00-12h00 15h00-19H00	15h00-19H00

***Nocturne à la piscine de Ribérac jusqu'à 21h le vendredi soir du 16 juillet au 13 août 2021**

Avec contraintes sanitaires

Ouverture public + scolaire du 29 mai au 7 juillet 2021 et du 1^{er} au 12 septembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16h30-18h30	16h30-18h30	12h00-14h00 15h00-19h00	16h30-18h30	16h30-18h30	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00
Verteillac	16h30-18h30	16h30-18h30	15h00-17h00 18h00-19h00	16h30-18h30	16h30-18h30	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	

Vacances scolaires : du 7 juillet au 31 août 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 12h00-14h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00
Verteillac	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	10h00-12h00 15h00-17h00 17h00-19h00	15h00-17h00 17h00-19h00

Les séances d'aquabike sont possibles sur les créneaux 10hh0-12h00 et 12h00-14h00 - Un groupe de 10 enfants maximum pour l'école de natation sera accueilli les mercredi et samedis matin. Un groupe de 10 personnes maximum pour les séances d'aquagym sera accueilli les mercredi et samedis matin.

Tarifs :

Sans contrainte sanitaire :

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
Cours collectifs de natation pour adulte	1 mois		30.00 €
Ecole de natation	1 séance 8-12 ans	2.00 €	
Aquagym /Aquatrainning	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

Gratuité pour les enfants des écoles du territoire

Gratuité pour les pompiers volontaires des casernes de Mareuil et Ribérac

Une convention lie la communauté de Communes avec le SDIS et la gendarmerie pour l'utilisation gratuite de la structure en dehors des heures d'ouverture. Les pompiers comme la gendarmerie assurent leur propre surveillance.

Avec contraintes sanitaires :

Afin d'adapter les tarifs aux conditions d'accueil nous proposons un tarif unique de 1€/ créneau. Les tarifs pour l'école de Natation, l'aquabike et l'aquagym restent inchangés

		Ribérac	Verteillac
Entrée	Créneaux de 2 heures	1.00 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
Cours collectifs de natation pour adulte	1 mois		30.00 €
Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquatrainig	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

Gratuité pour les pompiers volontaires des casernes de Mareuil et Ribérac.

La mise à disposition des bassins pour les entrainements des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie ne pourra se faire qu'en dehors des heures d'ouverture et sans utilisation des douches et vestiaires.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs et modalités proposés ci-dessus.

DELIBERATION 2021 / 51 : Tarifs stage de natation

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs proposés ci-dessous

Quotient familial	Tarifs
0-622€	15€
623-900€	20€
901-1400€	25€
1400€ et +	30€

3-2 Jeunesse –Culture – Rapporteur Catherine Bezac-Gonthier

DELIBERATION 2021 / 52 : Accréditation Corps Européen de Solidarité

L'accréditation de la CCPR s'est terminée en décembre 2020.

Cette labellisation nous permet de coordonner, d'accueillir et d'envoyer des volontaires. Dans le nouveau dossier de demande de labellisation, la collectivité doit présenter sa stratégie sur une durée de 3,4 ou 5 ans et mettre en avant la cohérence du projet avec celui de la structure et de l'existant. La commission est favorable à cette proposition pour une durée de 5 ans. Le conseil communautaire à l'unanimité est favorable à cette proposition.

3-3 Santé – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION 2021 / 53 : Projet d'accompagnement à une organisation d'exercice coordonné des professionnels de santé

Dans le cadre d'une démarche visant à répondre aux besoins en soin des habitants des communes du Périgord Ribéracois et de St AULAYE, la MSA Dordogne Lot et Garonne s'engage à favoriser et à accompagner les projets émergents en lien avec l'exercice coordonné sur les territoires.

La MSA s'engage sans aucun financement apporté par la CCPR à réaliser le diagnostic territorial quantitatif avec les acteurs du territoire. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention et autorise le Président à la signer.

4- POLE TECHNIQUE

4-1 Service voirie : Rapporteur Jean Didier ANDRIEUX

DELIBERATION 2021/ 54 : Remboursement aux communes de la prestation « curage de fossés » :

Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour appliquer sur le remboursement du curage de fossé un maximum de 65 % ou un calcul au réel du linéaire. Cette proposition a également obtenu un avis favorable des membres du bureau lors de sa réunion du 15 mars.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'appliquer ce nouveau mode de remboursement aux communes pour la prestation « curage de fossé ».

DELIBERATION 2021/ 55 : Autorisation donnée au Président d'engager une procédure de consultation le renouvellement de matériel de voirie

La commission voirie a émis un avis favorable au remplacement d'un tracteur et de son épareuse pour l'année 2021 (le matériel à renouveler est très ancien).

Cette demande représente le 1^{er} besoin le plus urgent pour le service voirie. L'estimation est de 144 000 € TTC. Cette proposition a reçu un avis favorable des membres du bureau lors de sa réunion du 15 mars.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise par anticipation le Président à lancer une procédure adaptée de consultation des entreprises pour le renouvellement de ce matériel.

DELIBERATION 2021/ 56 : Autorisation donnée au Président d'engager une procédure de consultation pour l'acquisition de nouveau matériel de voirie

La commission voirie a émis un avis favorable pour les besoins du service à l'acquisition d'une pelle à pneu pour l'année 2021.

L'estimation du matériel est de 203 000 € TTC.

Cette proposition a reçu également un avis favorable des membres du bureau lors de sa réunion du 15 mars.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise par anticipation le Président à lancer une procédure adaptée de consultation des entreprises pour l'acquisition de ce matériel.

4-2 Service Patrimoine : Rapporteur Philippe Dubourg

DELIBERATION 2021/ 57 : Demande de modification de règlement du SPANC

En 2020, les contraintes sanitaires ont imposé au service une réorganisation en privilégiant le télétravail. Dans ce contexte, le service a eu plusieurs mois d'arrêt des visites chez les usagers pour les contrôles de fonctionnement et la difficulté de reprendre les campagnes de ces contrôles dû à la prolongation de la situation.

Sachant que la fréquence des contrôles ne doit pas excéder 10 ans et que nous procédons actuellement à un passage tous les 8 ans, il est proposé au conseil communautaire de modifier le règlement du SPANC pour changer la fréquence des contrôles de notre règlement de service pour un passage tous les 10 ans pour éviter les recours contentieux.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la demande de modification du règlement du SPANC.

DELIBERATION 2021/ 58 : Demande d'étude de diagnostic de nos bâtiments auprès de l'ATD 24

L'Agence Technique Départementale de la Dordogne propose d'accompagner les collectivités pour élaborer un diagnostic de leurs bâtiments et proposer un programme de travaux prévisionnels une fois ces diagnostics réalisés.

Le montant TTC maximum de ces études est de 14 400 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la demande d'étude de diagnostic des bâtiments auprès de l'ATD 24.

Une fois les délibérations figurant à l'ordre du jour débattues le conseil communautaire à l'unanimité approuve la motion suivante relative aux difficultés de la vaccination contre la Covid 19 en Périgord Ribéracois

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID 19 SUR NOTRE TERRITOIRE

Dans le cadre de la stratégie vaccinale mise en place par l'Etat, les administrés du Périgord Ribéracois interpellent régulièrement les élus sur les difficultés rencontrées par les publics prioritaires pour obtenir un rendez-vous afin de se faire vacciner.

Actuellement deux plateformes de réservation sont mises en place, l'une téléphonique l'autre numérique. Dans les deux cas de figure les personnes concernées n'obtiennent pas de réponse. Mais surtout elles n'ont aucun interlocuteur avec qui échanger. Elles déplorent donc, et à juste titre, de n'avoir aucune information et aucune visibilité sur les semaines à venir.

Elles demandent aux élus locaux de prendre le relais et de leur obtenir des rendez-vous. Elles le demandent avec d'autant plus d'insistance que la campagne de communication préfectorale attribuée aux communes et aux communautés de communes des responsabilités dans l'organisation de la vaccination.

Les plannings qui nous sont réservés dans la cadre de la stratégie « Aller vers » le sont dans un cadre très précis, l'objectif étant de véhiculer les personnes isolées de plus de 75 ans. La collectivité s'est largement impliquée dans cette stratégie, mais le nombre de créneaux qui nous est réservé ne nous permet pas de répondre favorablement à l'ensemble des demandes qui nous sont faites.

De nombreux habitants de notre communauté de communes, parmi les plus mobiles, doivent prendre rendez-vous à Montmoreau, Dignac, Nontron ou St Astier pour se faire vacciner alors que nous avons un centre de vaccination à Ribérac.

Dans le climat anxigène dans lequel nous vivons depuis un an maintenant, la population est en droit de réclamer de la transparence et des réponses concrètes à leurs attentes.

Le Conseil Communautaire du Périgord Ribéracois demande donc aux services préfectoraux et de l'ARS une prise en considération des difficultés que rencontrent nos administrés afin qu'ils puissent avoir rapidement des rendez-vous vaccinaux ou à minima des interlocuteurs pouvant les informer sur l'avancée des rendez-vous.

Fin de la réunion à 21 h 30